



DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA SALLE « MADELEINE GUILLEMOT »  
POUR LES ASSOCIATIONS

Date de la location :

Nom et numéro de téléphone (portable de préférence) du Président de l'association :

Pour quelle utilisation la salle est-elle demandée ?

Cuisine : oui  non  Ouverture de la cloison oui  non

Début de l'occupation le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

Fin de l'occupation le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

Compagnie d'assurance – rappel : il est demandé de remettre à la mairie une copie de l'attestation d'assurance, chaque année, au moment du renouvellement.

Nombre de personnes prévues : 220 personnes debout maximum et 150 personnes assises maximum

Fait à Charentilly, le  
(signature du demandeur)

La location devient effective dès lors que le Maire ou son représentant a signé la présente demande.  
Avis du Maire ou de son représentant :

Le  
Signature,

---

**Partie réservée à la mairie :**

Remise du règlement de la salle le :

Coût de la location :

Versement des 50 % de la location le :

Versement du solde le :

Versement de la caution le :

Caution rendue le :

---

**Partie à conserver par l'association**

Location salle des fêtes de Charentilly du :

Date de remise des clés :

**Remise des clés de la salle et état des lieux d'entrée et de sortie :**

Les associations doivent impérativement prendre contact M. BOULAND au 06.03.84.68.13 pour la remise des clés et les états des lieux, merci de l'appeler, au moins 2 semaines avant la manifestation.

Aucun RDV ne sera pris à l'accueil de la mairie.

En cas paiement (voir courrier transmis en mars 2017), le règlement est à remettre, à la mairie, M. BOULAND ne prend ni chèque, ni espèces.